

**DELIBERATION N° 2004/09-17 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS –
TRANSFORMATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN EN POSTE D'AGENT
TECHNIQUE**

Madame RAVON, rapporteur, informe l'Assemblée de la réussite d'un agent d'entretien au concours d'Agent Technique.

L'inscription de cet agent sur la liste d'aptitude appelle une modification de situation.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité

- de procéder à l'adaptation du tableau des effectifs :
- en transformant un poste d'Agent d'Entretien à temps complet, en poste d'Agent Technique à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2004.
- d'adapter le tableau des effectifs en ce sens,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget supplémentaire 2004.